

**LES RENCONTRES « ETUDES ET RECHERCHES »  
(24 novembre 2004)**

**LE DISPOSITIF D'ACCUEIL**

**SOMMAIRE**

<b>■ INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
▫ Eric PLIEZ - Président de la FNARS	
▫ Michel CASTELLAN - MIPES	
<b>■ PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS</b>	<b>3</b>
▫ Mylène STAMBOULI - Adjointe au Maire de Paris, chargée de la lutte contre l'exclusion.	<b>3</b>
▫ Jean-Philippe HORREARD - Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris.	<b>5</b>
<b>■ QUESTIONS DE LA SALLE</b>	<b>8</b>
<b>■ RÉFLEXIONS ET DÉBATS AUTOUR D' ACTIONS PLUS SPÉCIFIQUES</b>	<b>10</b>
I – Les lieux d'accueil de jour	<b>10</b>
↘ Yves POUPENEY et Jean-Michel MAUCOLIN - D.A.C.O.R.	
II – Le travail dans la rue ou maraude sur Paris	<b>10</b>
↘ Danielle HUEGES - Le Cœur des Haltes	
III – Volontariat, bénévolat, citoyenneté	<b>11</b>
↘ Géraldine BERNARD - Secours Catholique	
IV – La restauration	<b>12</b>
↘ Patrick GRANGER - Les Restos du Cœur de Paris	
V – L'accueil des familles déboutées en situation de recours	<b>13</b>
↘ Stefania PARIGI - Samu Social	
<b>■ DEBAT</b>	<b>15</b>
<b>■ CONCLUSION</b>	<b>19</b>
Marie GAFFET - FNARS Ile-de-France.	



# LE DISPOSITIF D'ACCUEIL

*Les débats étaient animés par André LACROIX (EMMAÜS) et*

*Marie GAFFET (FNARS Ile-de-France)*

## Introduction

**Michel CASTELLAN**  
MIPES

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'être venus participer à cette matinée que nous avons souhaité organiser à plusieurs, suite à deux matinées analogues organisées ici l'an dernier et à Sainte-Anne voilà deux ans. Cette rencontre traduit notre volonté de travailler ensemble, avec la FNARS Ile-de-France et le Réseau santé mentale exclusion sociale. Nous poursuivons deux objectifs : informer et être informés sur le dispositif d'accueil – car les besoins existent toute l'année, il faut le préciser – et avoir un temps de réflexion sur les besoins exprimés et les réponses à apporter.

La matinée sera animée par André Lacroix et Marie Gaffet. Dans un premier temps, deux intervenants de la Mairie de Paris et de la DASS vous présenteront le dispositif institutionnel. Ensuite, cinq intervenants balaieront les différents aspects de l'action menée sur le terrain.

Je cède sans plus tarder la parole à Eric Pliez, afin qu'il introduise nos travaux.

**Eric PLIEZ**  
Président de la FNARS

Beaucoup de choses ont changé, en 20 ans. J'évoquerai simplement la loi de Lutte contre les Exclusions, la mise en place des 115 et des Samu sociaux. Et pourtant, nous faisons toujours le même constat qu'il y a 20 ans : les dispositifs d'urgence sont saturés.

En 2003, 86 % des demandes d'hébergement sont restées sans réponse dans les Yvelines, 40 % dans l'Essonne. En Seine Saint-Denis, sur 150 demandes d'hébergement par jour, 35 places sont réservées au 115 – une soixantaine de personnes restent donc à la rue. A Paris, moins de 100 places sont disponibles pour plus de 1 000 demandes quotidiennes. Par ailleurs, l'hôtel devient trop souvent une solution palliative aux demandes de logement ou d'hébergement. Cette solution produit une autre forme de non prise en charge. Elle renforce les gens dans la précarité, propose une mise à l'abri minimaliste (il est impossible de cuisiner ou de disposer directement d'une aide alimentaire) et met en cause la qualité de l'accompagnement proposé. L'on note enfin la croissance du nombre de personnes qui transitent par les espaces solidarité et insertion et les accueils de jour – ce qui remet également en cause la qualité du travail proposé et génère de la lassitude, de la

violence et des tensions qui se répercutent aussi bien sur les équipes que sur les personnes accueillies. Nous craignons d'ailleurs qu'à terme, ce type de tensions puisse induire une nouvelle forme d'exclusion et que l'on en vienne à sélectionner les publics, ce qui serait parfaitement antinomique avec la mission de base des accueils de jour, très ouverts.

Il faut faciliter l'ouverture et l'humanisation des lieux d'accueil et développer le travail de rue, les maraudes notamment. Nous constatons avec satisfaction que les maraudes, qui étaient d'abord parisiennes, se développent dans les autres départements de la région. Il s'agit aussi de mettre en place un dispositif de veille sociale pertinent, à une échelle à la fois départementale et régionale, au-delà d'un découpage strictement administratif. Aujourd'hui, la couverture territoriale des réponses est loin d'être équilibrée : 43 % des places CHRS et 50 % des places en Centre d'Hébergement d'Urgence sont situées à Paris. Il s'agirait donc peut-être de réfléchir à une nouvelle organisation de notre carte régionale. Nous suggérons que la veille sociale puisse se traduire par la mise en place de centres de ressources qui répondraient aux principes de fonctionnement suivants : adaptation de la notion de territoire aux besoins des usagers, coordination et évaluation des moyens à mettre en œuvre, garantie de fluidité entre les réponses d'urgence et d'insertion – à travers des règles de partenariat et d'engagement réciproques.

Nous réaffirmons, comme nous le faisons tous les ans, la nécessité d'une prise en charge des réponses sur toute l'année, en intégrant les plans d'urgence saisonniers. Certes, les plans « grand froid » renforcent les moyens d'accueil et d'hébergement d'urgence durant la période hivernale. Pourtant, nous le savons tous, les besoins s'expriment de manière constante tout au long de l'année. En période estivale aussi des gens meurent à la rue, par manque de soins ou de prise en charge adaptée. Dans la quatrième puissance mondiale, on croise de plus en plus de personnes qui ont faim et de travailleurs pauvres. Cette augmentation des besoins primaires est très préoccupante.

Pour la FNARS, « urgence » ne doit pas et ne peut pas réduire le travail social à une réponse au coup par coup selon la pression du moment, ou à l'abandon de la relation d'aide et de la prise en charge dans la durée. L'urgence sociale est un moment légitime et indispensable de l'action sociale, mais quoi doit se mailler avec la suite de la prise en charge. Près de 10 % des gens ne peuvent pas s'inscrire dans un processus d'insertion. La réponse d'urgence reste aujourd'hui indispensable. En effet, plus on laisse les gens longtemps à la rue, moins ils auront de chance de s'en sortir.

Je vous souhaite un bon travail.

**André LACROIX**

Je vous remercie. Les termes du débat sont clairement posés.

## **Présentation des dispositifs institutionnels**

**Mylène STAMBOULI**

**Adjointe au Maire de Paris, chargée de la lutte contre l'exclusion**

Il est d'usage, chaque hiver, de se réunir dans diverses instances pour faire le point, généralement sur le plan « grand froid ». Des dispositifs sont mis en place et des places sont ouvertes, à cette même époque, à Paris. Cette période est aussi le moment, pour moi, de faire le point sur nos projets, nos programmes et la façon dont l'équipe municipale de Bertrand Delanoë avance pour atteindre ses objectifs.

La Ville est un partenaire dans le dispositif d'accueil. Nous disposons de structures qui sont gérées en direct par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, ainsi que de dispositifs départementaux et de services sociaux qui interviennent dans les arrondissements. Mais, globalement, le dispositif d'accueil est de la responsabilité de l'Etat. Nous sommes des partenaires. Ainsi, dans le cadre du plan « grand froid », nous mettons à disposition des locaux ou nous apportons des aides en nature (véhicules, gymnases etc...). Nous siégeons par ailleurs au Conseil d'administration du Samu social.

J'identifie cinq grands sujets, santé mise à part.

### **1. L'accès au logement social et les places disponibles**

#### *a. L'accueil d'urgence*

Le premier grand sujet est celui des places et de l'accès au logement social et aux structures qui offrent du logement de longue durée. Force est de constater que l'urgence voit régulièrement revenir les mêmes personnes. S'ajoute à cela que les personnes de la rue considèrent que la réponse apportée par les lieux d'accueil n'est pas la bonne. Beaucoup sont en attente d'autres types d'hébergement et de durée. Nous devons les entendre.

Les centres d'urgence de Paris doivent être maintenus, ils doivent être dignes et humanisés, mais ils ne constituent pas en tant que tels une réponse. Or l'objectif est bien de répondre aux besoins. Pourtant, les places disponibles au 115 sont très faibles en nombre au regard du parc global, que ce soit en début de journée ou en début de soirée. Que ce soit les agents qui répondent au 115 ou les personnes qui maraudent, tous expriment leur grande insatisfaction quant au manque de réponses qui peuvent être apportées.

#### *b. L'hôtel*

Aujourd'hui, à Paris et en proche banlieue, l'Etat paie des places d'hôtel pour environ 8 000 personnes : des déboutés du droit d'asile, des familles sans-papiers ou encore des demandeurs d'asile qui n'ont pas de place dans les CADA. Ce chiffre est considérable.

Aucune vie de famille n'est possible à l'hôtel. On ne peut pas y cuisiner. Les familles sont parfois réparties entre plusieurs chambres, sans aucune logique. La vie de famille se disloque progressivement.

Enfin, disons-le franchement, la question de l'hébergement en hôtel pose celle de la politique migratoire et des sans-papiers. Aujourd'hui, le droit d'asile est très restrictif. En ce moment de

nombreuses personnes arrivent de Côte d'Ivoire, du fait des événements, mais n'obtiennent pas l'asile politique, ni même l'asile territorial. Elles sont ainsi condamnées à se retrouver très rapidement dans la clandestinité.

## **2. Les accueils de jour**

Il existe 14 accueils de jour à Paris, dont 2 pour les femmes et 1 pour les familles. Cet hiver, l'Arche d'avenir rouvrira ses portes, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. C'est une bonne chose. Il s'agit d'un ancien Espace Solidarité Insertion (ESI) géré par la Mie de pain.

## **3. L'aide alimentaire**

Notre équipe municipale a pris la décision de développer la restauration assise pour les familles, mais aussi pour les personnes isolées. Je pense que le représentant des Restos du Cœur reviendra sur ce sujet tout à l'heure. Nous avons prévu des locaux temporaires dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, afin d'ouvrir un restaurant assis pour les personnes isolées. Dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, nous travaillons à remplacer des locaux et à améliorer la distribution.

Nous ne désespérons pas de voir, un jour, une restauration de qualité. « La Chorba » n'est plus dans la cour d'arrivée de la gare d'Austerlitz. Elle a désormais une véritable cuisine à sa disposition.

Par ailleurs, vous avez certainement entendu parler du restaurant Santeuil dans la presse. Nous nous battons pour un restaurant social de qualité dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement – mais ce projet dérange. Actuellement, le restaurant accueille les personnes âgées. Nous n'avons aucunement la volonté de les exclure, bien au contraire. Nous l'avons dit et je le répète, les personnes âgées pourront continuer à manger dans ce restaurant Emeraude. Quoi qu'il en soit, de nombreuses plaintes ont été déposées et il nous est très difficile d'expliquer notre projet. Le débat dérape complètement, mais je ne souhaite pas m'étendre sur ce point. Aujourd'hui, des repas sont servis à 50 personnes, alors que la capacité d'accueil pourrait être de 500 à 600 repas, midi et soir, pour des personnes démunies. Sans compter qu'outre l'accueil de nombreuses personnes et un service de qualité, nous pourrions créer des emplois pour des personnes handicapées. Je défendrai ce projet jusqu'au bout. Nous avons besoin de remplacer les distributions dans la rue par des distributions dans des locaux, pour une restauration assise de qualité.

## **4. Les maraudes**

Nous avons impulsé la coordination « maraudes » avec la DASS. Ce sujet n'est pas encore consensuel, mais des réunions sont régulièrement organisées à l'Hôtel de Ville.

## **5. L'emploi**

Nous avons critiqué le RMA en son temps, faisant savoir que nous ne le cautionnerions pas et que nous ne le mettrions pas en place à Paris. L'actuel projet de loi Borlo améliore la situation, en prévoyant un RMA pour les entreprises privées, des contrats d'avenir pour les collectivités locales et les associations et une protection sociale améliorée. L'objectif est bien de remettre à l'emploi les personnes qui le peuvent et qui sont, soit au RMI, soit à l'ASS.

Mais il existe une certaine confusion entre la loi Borlo, qui est en discussion, et le plan Borlo. Ce dernier prévoit une programmation de crédits en matière de logements, de places d'hébergement, de CADA, etc... Le projet de loi, lui, contient des dispositions sur lesquelles rien n'est dit, sur l'ANPE, la baisse des allocations chômage, les dispositifs sur l'emploi ou encore les expulsions locatives.

Enfin, même amélioré, le RMA est un outil incitatif pour le marché privé, un contrat à temps partiel et pour une durée déterminée. Il maintient donc la précarité de tout un public du marché du travail – public qui ne concerne pas uniquement des personnes désocialisées.

Il ne faut pas, avec les effets d'annonce qui sont liés au plan Borlo plus qu'à la loi du même nom, penser qu'il y a un véritable changement de politique gouvernementale. Sur le terrain, le désengagement est fort vis-à-vis des associations. Les financements se concentrent sur l'accueil et le contrat d'intégration. Désormais, les demandeurs d'asile sont déboutés plus rapidement, sans retour possible au pays. Voilà des sujets qui nous inquiètent terriblement.

Enfin, n'oublions pas que l'Etat n'est pas que la DASS. Nos interlocuteurs en matière d'exclusion sont aussi la Préfecture de Police et les autorités compétentes en matière d'immigration et qui ont une grande influence sur la situation, sur le terrain.

**Jean-Philippe HORREARD**  
**Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris**

Le dispositif d'accueil et d'hébergement hivernal à Paris – et en proche banlieue - est mis en place durant la période qui va du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. L'objectif clairement affiché est de mettre à l'abri toutes les personnes qui en font la demande et de convaincre celles qui en ont besoin sans pour autant en exprimer la demande. La DASS sert de relais d'information auprès de la Préfecture de Police et de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales dont le rôle de pilotage a été réaffirmé au niveau régional.

**1. L'accueil d'urgence**

Au dernier recensement, qui date d'hier soir, 4 017 places étaient disponibles en niveau 1 (dispositif dit de « mobilisation hivernale ») pour l'hébergement en urgence à Paris et en proche banlieue. A cela s'ajoutent, pour un niveau 2, une réserve de 194 places et 240 places supplémentaires en niveau 3 qui seront fournies par la Ville de Paris, dans les 4 gymnases qui ont été recensés à cet effet. L'an dernier à la même date, les places disponibles étaient de 4 237. Nous affichons donc un déficit de 200 places environ. Ce déficit devrait être comblé dans les jours qui viennent par 100 places supplémentaires qui seront ouvertes dans l'établissement public de santé de Perray Vacluse, dans l'Essonne. Ces places seront ouvertes pour moitié le 1<sup>er</sup> décembre et pour une autre moitié le 15. Ont, en outre, été ouvertes, hier, 25 places supplémentaires dans l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Ces places sont réservées pour les familles primo-arrivantes. Enfin, 80 places supplémentaires devraient être ouvertes d'ici le 31 décembre dans deux immeubles de la ville de Paris, rue de Clichy et cité Trévise. Ainsi, au total, 4 222 places seront mobilisables à la fin du mois de décembre.

Par ailleurs, aujourd'hui, 8 200 personnes sont hébergées en hôtel. Ce chiffre est en augmentation constante chaque semaine, en raison du nombre croissant de déboutés du droit d'asile.

Pour mémoire, le budget nécessaire pour la DASS de Paris et l'ensemble du dispositif d'accueil (urgence et hôtel) sera de 84 millions d'euros au 31 décembre 2004.

## 2. Le plan hivernal 2004-2005

J'en viens au plan hivernal de cette année. Le renforcement du dispositif d'accueil est destiné aux publics les plus vulnérables. Il prévoit différents niveaux de mobilisation. Le niveau 1 est dit de « mobilisation hivernale ». Le niveau 2 est déclenché en cas de « grand froid » (températures négatives le jour et comprises entre -5 et -10 la nuit) et le niveau 3 en cas de « froid extrême » (températures négatives le jour et inférieures à -10 la nuit. Il est à noter que plusieurs indices nouveaux cités par Météo France seront désormais pris en compte. Ainsi, l'indice de refroidissement éolien (IR), qui se substituera à celui de température ressentie.

Dans le cadre du déclenchement du plan hivernal, le rôle de l'Etat est le suivant : c'est le Préfet de police, Préfet de zone, qui déclenche les niveaux 2 et 3 des plans hivernaux. Dès que le plan grand froid (niveau 2) est déclenché, le service d'urgence sociale de la DASS engage tous les matins à 8 heures une enquête journalière sur les événements de la veille et de la nuit, à partir d'une collecte d'informations. Le cas échéant, le dispositif est réadapté. Le nombre de personnes rencontrées, le nombre de places d'hébergement pourvues, les tensions dans les centres ou encore toute information de nature à accroître le dispositif avec des hébergements supplémentaires, font l'objet d'une analyse minutieuse. Un nouveau point de situation est également effectué entre 16 heures et 17 heures. Les données sont transmises à la DRASS, de manière à mutualiser, le cas échéant, certains dispositifs d'hébergement d'urgence.

Les acteurs de l'urgence sociale en période hivernale se sont organisés depuis des années. La DASS a un rôle de régulation, de coordination et de mutualisation des informations. Jusqu'à présent, ce dispositif a plutôt bien fonctionné. Il convient, en outre, de souligner le rôle essentiel du 115 en matière de régulation, mais aussi celui de la Ville de Paris, de la SNCF et de la RATP.

Le Samu social de Paris dispose de 1 741 places (soit un tiers du nombre total de places) et joue un rôle de distribution au quotidien, soit dans le cadre du dispositif « 7 nuitées », soit dans le cadre des lits infirmiers. Le dispositif « 7 nuitées » a l'avantage de permettre aux personnes d'avoir une place stable durant 7 jours, mais il diminue le nombre de places susceptibles d'être distribuées par le 115 et accroît le risque d'embolie des appels. Quoi qu'il en soit, ce dispositif a fait ses preuves. Il a même été, dans certains cas, étendu à 14 nuits.

Chaque matin, le parc de places disponibles représente 200 à 300 places. Cela reste insuffisant.

Le Samu social met à disposition en moyenne 8 opérateurs téléphoniques par période de 24 heures durant la période hivernale. Les statistiques qui nous sont fournies font état d'un taux de réponse moyen de 80 %. En moyenne, 4 000 à 5 000 appels sont passés par jour – dont 1 000 à 1 200 personnes qui réitèrent leur appel. Il est important de noter la forte prévalence du nombre de familles qui appellent le 115.

Au-delà de la problématique du taux de réponse, le Samu social fait appel à un prestataire extérieur en période hivernale. Il s'agira encore cette année, d'Europ Assistance. Cet opérateur relaiera notamment les appels de signalement.

Les équipes mobiles du Samu Social de Paris sont également renforcées en nombre. D'autres associations ou organismes viennent leur apporter leur concours (Croix-Rouge, Protection Civile, Ordre de Malte, etc...).

Une évaluation médicale des familles recueillies par le Samu Social est par ailleurs effectuée dans des locaux mis à disposition par l'hôpital Rothschild.

La RATP joue également un rôle fondamental dans le cadre du dispositif Atlas. Jusqu'à 900 personnes peuvent être transportées par bus en période de grand froid et conduites vers des centres d'hébergement d'urgence.

Le rôle de la SNCF doit aussi être salué. Je pense notamment à la mise à disposition de wagons gare de l'Est et au pont Cardinet et ce, tout au long de l'année.

Je souhaite encore souligner l'engagement de la Ville de Paris auprès de l'Etat.

Pour finir, j'évoquerai le rôle des Espaces Solidarité Insertion – dont certains sont susceptibles d'ouvrir la nuit pour faire face à des demandes de mise à l'abri en cas de grand froid. Nous avons organisé un calendrier, avec un certain nombre de structures volontaires, susceptibles d'ouvrir la nuit pendant les périodes de grand froid afin de proposer un lieu de mises à l'abri.

Les moyens déployés cet automne ont été particulièrement importants. Il n'est pas possible de se satisfaire de la situation actuelle. Le dispositif d'hébergement hivernal demeure insuffisant et est relayé par un trop grand nombre d'hébergements à l'hôtel. Un fort pragmatisme doit prévaloir. Nous veillerons à répartir au mieux les efforts de chacun.

## **Questions de la salle**

### **André LACROIX**

Je vous invite à poser des questions d'ordre technique uniquement, pour le moment. Un débat plus général aura lieu en fin de matinée.

### **Richard SOTTO, Réseau Santé Mentale et Précarité, Maison Blanche**

Comment s'organiseront les transferts de population en cas de grand froid ? Le site de Perray Vacluse, pour citer cet exemple, est relativement éloigné de la capitale.

### **Jean-Philippe HORREARD**

Il y aura un transfert quotidien par cars privés, avec un point de rassemblement Gare de Lyon et un autre point qui reste à déterminer. Le retour sera assuré vers Paris le lendemain matin à partir de 9 heures.

### **Jeannick VAN DE WIELE, Service social polyvalent de secteur, 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

Pouvez-vous nous dire quelques mots du public mineur, mais aussi du public personnes âgées et personnes handicapées ? Des réflexions sont-elles menées en la matière, au-delà du dispositif hivernal ?

### **Jean-Philippe HORREARD**

Il existe un dispositif d'accueil des personnes mineures en urgence, qui regroupe cinq associations dont deux assurent un hébergement d'urgence pour une durée limitée avant toute orientation vers le droit commun (ASE). Ce dispositif a été créé il y a deux ans. La semaine dernière, nous avons repéré 10 à 15 mineurs en errance – notamment par le biais de maraudes. Je crois me rappeler que 6 ont été orientés vers l'association Enfants du Monde Droits de l'Homme, dont le centre est situé à Malakoff, et les autres l'ont été vers France Terre d'Asile.

Pour les personnes âgées, le dispositif d'hébergement d'urgence est inadapté à bien des égards. Pourtant, certaines personnes font le choix d'y recourir. Des améliorations doivent être réfléchies, pour faciliter un accueil semi-médicalisé. Nous réfléchissons à un financement d'équipes mobiles, avec une participation de l'assurance maladie. Le problème est réel.

### **Mylène STAMBOULI**

La Mie de Pain renouvelle son fonctionnement de l'année dernière, avec une priorité donnée aux personnes âgées (c'est-à-dire de 45 ans et plus) ou handicapées. Je sais que des personnes de cette association sont présentes dans la salle. Elles pourraient vous expliquer ce dispositif mieux que moi.

### **Une représentante de la MIE DE PAIN**

Pour les personnes vieillissantes (que nous estimons avoir 45 à 50 ans), nous avons en effet créé une carte leur permettant de retrouver leur lit tous les soirs. Si elles ne viennent pas, leur lit est bien entendu rendu disponible. Ce dispositif représente environ les deux tiers de notre capacité d'accueil. Le reste est disponible pour les personnes qui se présentent.

### **Monique GILLET-PETIOT**

Que fait-on pour les familles régularisées qui sont hébergées à l'hôtel, dont les enfants sont scolarisés mais pour lesquelles les dossiers administratifs (demande de logement, notamment) n'avancent pas ?

### **Mylène STAMBOULI**

Ces familles ont souvent exprimé des demandes de logement. Un certain nombre de logements doivent être réservés par les bailleurs sociaux en cas de cumul de difficultés. Un important travail de recensement est en cours, à la DASS. Il s'agit de faire aboutir, par les accords collectifs ou par du droit commun, des demandes de logement formulées depuis des années. Mais vous connaissez la situation de pénurie généralisée qui prévaut à Paris en la matière.

## **Réflexions et débats autour d'actions plus spécifiques**

### **I. Les lieux d'accueil de jour**

**Yves POUPENEY, D.A.C.O.R**

L'année prochaine, les accueils de jour fêteront leurs 10 ans d'existence. C'était une grande avancée, à l'époque, de même que les espaces solidarité insertion – reconnus en 1998 dans la loi sur les exclusions. Il y a 10 ans, le public était bien différent d'aujourd'hui. Ce public existe toujours, mais d'autres populations sont venues se superposer dans ces lieux, qui appliquent le principe d'inconditionnalité de l'accueil. Se pose alors la question de l'embolie des demandes et de l'évolution de cet outil que sont les lieux d'accueil de jour. Dans la journée, ces lieux doivent être des lieux de rencontre et de coordination avec les équipes de maraude et les travailleurs sociaux.

Une importante réflexion doit être conduite sur les territoires, afin de mieux répondre aux besoins des populations sans que ces dernières aient à se déplacer.

Considérer qu'un lieu d'accueil de jour, ou d'accueil en général, doit être un lieu saisonnier n'est plus possible. Et, de fait, on meurt plus à la rue l'été que l'hiver. Il faut donc s'organiser à l'année. Je souhaite que tel soit le projet des 10 prochaines années. Je n'ai de leçon à donner à personne, bien sûr, mais il me semble qu'il est désormais grand temps de faire évoluer les dispositifs.

**Jean-Michel MAUCOLIN, D.A.C.O.R**

Je travaille à l'ESI qui est situé à proximité de la gare du Nord et de la gare de l'Est. Elle est ouverte tous les jours et accueille le public en demande d'hébergement, mais aussi de nourriture, d'hygiène ou d'orientation vers des soins médicaux ou des services administratifs.

Les structures sont peu nombreuses et nous ne parvenons pas à trouver des outils décents pour les travailleurs sociaux qui sont dans nos lieux d'accueil. Même ceux qui ont du travail se heurtent à une difficulté d'hébergement – qu'ils aient un contrat précaire, mais aussi parfois un CDI. Or le logement, la mise à l'abri à long terme, est une étape fondamentale sur le chemin de l'insertion. On ne peut pas prendre ce chemin si l'on n'a que 7 nuitées assurées d'hébergement. Bien souvent, le manque d'hébergement anéantit le travail des professionnels du secteur social. Je pourrais citer l'exemple d'une personne qui avait du travail mais qui n'avait pas de logement et ne pouvait donc pas se doucher. Elle a rapidement perdu son emploi.

Nous avons besoin d'outils. Je tiens ici à faire part de l'épuisement des équipes qui travaillent dans les accueils de jour. Elles se heurtent tous les jours au manque d'outils et gèrent, qui plus est, tous les jours la violence.

### **II. Le travail dans la rue ou maraude sur Paris**

**Danielle HUEGES, le Cœur des Halles**

Je serai directe. Pour moi, être maraudeur, c'est le plus beau métier du monde quand on fait du social. C'est aller à la rencontre des personnes, tisser un lien avec elles, accepter leur état et réfléchir à la façon de les faire avancer. Ce lien peut durer un an ou plus puisque l'objectif est de faire « bouger » progressivement les personnes en les faisant passer de la rue à un hébergement d'urgence. Le cheminement peut prendre cinq à six ans.

Lorsque l'on est maraudeur, il faut être humble, ne pas être frustré et accepter que son travail soit un simple accompagnement, visant avant tout à rendre aux personnes leur confiance en elles.

Exception faite de Paris et des Samu Sociaux, les maraudeurs ne sont pas reconnus institutionnellement. Il est temps d'accepter la maraude. Il faut aussi accepter un niveau 0 : une boutique ouverte 24 heures sur 24 et aisément accessible. Ces lieux doivent être suffisamment spacieux pour laisser entrer les caddies et les sacs poubelles, seuls bagages « sacrés » des personnes vivant dans la rue.

Petit à petit, notre action de maraude doit s'insérer dans un partenariat concret et efficace.

L'on constate qu'il existe un nombre croissant de personnes dans les rues. Il faut des maraudes véhiculées, mais aussi des maraudes à pied. Et, j'insiste, il faut travailler en permanence en toute humilité, voire en frustration continue.

La maraude doit avoir la légitimité la plus complète. Ce métier est un métier à part entière. Il conviendra de mettre en place des formations de maraudes. Certains mots, certains gestes peuvent tout ficher en l'air. Les maraudeurs doivent enfin être considérés comme des travailleurs sociaux à part entière.

### **André LACROIX**

Je pense qu'il est utile de procéder à quelques précisions. Les niveaux d'intervention sociale sont les suivants : le niveau 1 d'intervention sociale est un hébergement de 7 jours renouvelable ; le niveau 2 est un hébergement de 2 à 3 semaines renouvelable ; le niveau 3 est un hébergement de 1 à 2 mois renouvelable. Interviennent ensuite des structures comme les CHRS. Vous l'avez dit, le niveau 0 de l'intervention sociale reste à inventer. Il serait un niveau d'accueil pur, lié à la maraude.

### **Danielle HUEGES**

Le niveau 0 peut avoir une durée de 10 ans...

## **III. Volontariat, bénévolat, citoyenneté**

### **Géraldine BERNARD, Secours Catholique**

Il existe plusieurs niveaux d'acceptation de la situation et du concept parisiens. Il existe une notion quantifiable, une notion statistique, mais elle ne suffit pas. Nous avons besoin d'autres critères pour évaluer la demande, les besoins réels. Si la demande était uniquement une demande d'hébergement, il serait aisé d'y répondre pleinement. Mais, souvent, la simple offre d'hébergement ne suffit pas. Il faut parfois un accompagnement en amont et en aval. Cela signifie que nous devons nous poser la question de la qualité de l'accueil proposé.

Nous devons être en constante recherche d'amélioration, mais aussi et surtout ne pas être seulement les porte-parole des personnes que nous soutenons, leur donner aussi la possibilité de s'exprimer.

Il importe en outre de ne pas perdre de vue les limites du cadre institutionnel, nos limites professionnelles et nos limites en termes de moyens financiers et humains. Il nous faut gérer le nombre.

En principe, bénévoles et travailleurs sociaux, nous travaillons tous avec les mêmes objectifs et les mêmes envies, il y a donc urgence à s'associer et à travailler en coordination.

Le Secours Catholique est une association de bénévoles. Nous partons du principe qu'il n'existe pas de monopole de la solidarité ou de l'entraide. Nous avons, en tant que citoyens, tous la possibilité d'agir. Que l'on soit bénévole ou professionnel salarié.

Si nous voulons travailler ensemble, il importe alors d'admettre nos compétences, nos limites et celles des autres, accepter aussi de se former en permanence.

Il faut avoir conscience des autres, ceux qui ne travaillent pas dans le domaine social. Nous constatons chaque année que nous sommes sollicités par les média en période de froid, alors que nous savons que la situation est identique et difficile tout au long de l'année.

De même, nous disons rarement que (d'après le collectif des Morts de la Rue) l'espérance de vie d'une personne sans domicile est de 49 ans, contre 80 ans en moyenne pour les autres, ou encore que les structures d'accueil d'urgence ne résolvent pas tout.

Comment témoigne-t-on la réalité aux autres citoyens ?

Se donner les moyens, c'est aussi être conscient que l'on ne résout pas les choses en urgence, sans prendre le temps.

Nous devons donc, compte tenu de la situation, faire preuve d'humilité et de créativité en associant compétences et savoir-faire dans l'intérêt des personnes.

#### **IV. La restauration**

##### **Patrick GRANGER, Les Restos du Cœur de Paris**

Je suis bénévole aux Restos du cœur depuis 8 ans et je coordonne les repas chauds du soir. Je suis également membre du bureau.

A Paris, 1 800 bénévoles ont distribué 1,9 million équivalents repas froids sous forme de denrées alimentaires à des personnes possédant un logement et pouvant cuisiner, ainsi que 650 000 repas chauds aux personnes sans-abri, sur nos différents sites fermés à midi ou dans nos camions le soir.

Nos repas chauds sont préparés sur le chantier d'insertion d'Aubervilliers, par une quarantaine de personnes en contrat aidé (CES ou CEC). Ces personnes sont en état de fragilité extrême et nous leur offrons la possibilité de repartir dans la vie grâce à un accompagnement et un suivi sur plusieurs mois. Nous leur proposons une insertion économique, mais notre démarche trouve ses limites avec les problèmes d'hébergement et de logement. Aujourd'hui, en France, nous fonctionnons avec plus de 1 000 salariés en contrat aidé. Les chantiers d'insertion des Restos (Ateliers ou Jardins du Cœur) répondent à un véritable besoin pour ces personnes en grande précarité.

Sur les 13 000 personnes accueillies dans les trois Relais du Cœur de Paris l'année dernière, environ 3 500 ont sollicité un entretien et ont eu la possibilité de consulter un médecin, un juriste ou un agent de la sécurité sociale. D'autres sont simplement venues boire un café et dialoguer avec les bénévoles.

Nous ne sommes pas les seuls à distribuer de la nourriture à Paris. Nous faisons partie du groupe d'aide alimentaire piloté par la Mairie de Paris. Nos activités sont principalement regroupées dans le nord-est et le sud-est de Paris.

Les denrées, qui sont les anciens « colis », sont notre action la plus médiatique. La campagne commencera le 6 décembre et se poursuivra jusqu'au 25 mars 2005. Nous procédons à une distribution sur cinq sites sectorisés, après inscription, à environ 8 300 familles en précarité, touchant le RMI ou les minima sociaux. Nous distribuons six repas par semaine et par personne, ainsi que des compléments alimentaires (huile, sucre, beurre), des produits d'hygiène et des produits pour bébés. Nos barèmes sont diminués en inter campagne, deux fois huit semaines (en mai-juin et en septembre-octobre). D'autres associations distribuent aussi des colis, ainsi qu'un grand nombre de paroisses.

Bien que nous soyons réunis pour parler du dispositif hivernal, je tiens à citer l'association Août Secours Alimentaire qui distribue près de 300 000 colis repas sur inscription à une époque où la quasi-totalité des centres d'aide sont fermés.

Les Restos distribuent 2 800 à 3 000 repas chauds par jour, soit 30 % des repas distribués dans la capitale. Trois centres sont ouverts du lundi au vendredi à midi. Là encore, de nombreuses autres associations servent elles aussi des repas. Tous les soirs, les camions des Restos proposent des repas chauds complets sur quatre sites en semaine et trois le week-end, mais aussi dans le centre de Rambuteau pour les familles avec enfants. Au total, 10 000 repas sont servis tous les soirs à Paris aux personnes sans domicile (dont 3 600 dans les centres d'hébergement).

Nous mettons à disposition nos locaux pour d'autres associations. Cela a été le cas cet été avec le Cœur des Halles ou la Chorba. Nous sommes en cours d'élaboration d'un partenariat pour une distribution de repas le dimanche à midi.

Nous restons modestes et nous savons bien que nous devons poursuivre nos efforts et nous améliorer chaque jour.

## **V. L'accueil des familles déboutées en situation de recours**

### **Stefania PARIGI, Samu Social**

Parmi tous les dispositifs d'urgence qui vont à la rencontre ou prennent en charge diverses personnes en situation d'urgence, plusieurs renforts ont été mis en place l'an dernier et le seront à nouveau cette année. A compter du 1<sup>er</sup> décembre, nous compterons 8 équipes mobiles de nuit avec un renfort d'autres associations. Nous pouvons composer jusqu'à 14 équipes chaque nuit. La régulation peut aussi coordonner et orienter les personnes vers les équipes de maraude à pied.

S'y ajoute une équipe expérimentale mobile famille, pour une prise en charge de nuit. Cette équipe est dédiée, afin de ne pas mélanger toutes les populations dans un même camion. Elle interviendra à la demande de la régulation et sur signalement.

Un renfort du 115 est également prévu, avec 8 permanenciers généralistes, 4 à 5 permanenciers pour le pôle famille et 2 permanenciers régulateurs des lits infirmiers du Samu social de Paris (140 lits) et de la rue de Maubeuge (40 lits). La majorité des hébergements en lit infirmier s'adressent à des personnes en sortie d'hospitalisation de longue durée ou à des personnes rencontrées de nuit et dans un état sanitaire qui nécessite du repos et une évaluation médicale.

La régulation est renforcée, mais nous rencontrons toujours des difficultés en matière de nombre de places disponibles. Les « places fraîches 115 » (disponibles en journée et la nuit hors nuitées x3, x7 et x1 pré-réservée) étaient au nombre de 994 du 19 au 23 novembre – soit une moyenne de

198 places par jour, régulées par 8 permanenciers. Nous essayons de mettre au maximum à l'abri les personnes les plus vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou personnes très jeunes), avec des nuitées x3 à x7. Il est à noter que nous recevons 8 à 10 appels de travailleurs pauvres ou étudiants en difficulté par jour. Malheureusement, nous n'avons pas véritablement les moyens de faire de la prévention à l'attention de cette population.

A Montrouge, nous hébergeons les personnes en grande urgence. Nous faisons en sorte de prendre en charge nuit après nuit, pour garder un semblant de *turn-over*.

Nous ouvrirons un CHUSI de 20 places à l'Hôpital ESQUIROL à la mi-janvier 2005, en hébergement infirmier. Ces places CHUSI seront les bienvenues. Il s'agit d'un hôpital psychiatrique, mais nous y hébergerons des personnes qui ont besoin de repos (suites de tuberculose stabilisées, maladies chroniques). Il s'agira d'une structure d'hébergement avec soins infirmiers.

Exceptionnellement, la « Maison dans le jardin », ou Espace-Solidarité-Insertion (ESI) qui propose un accueil de jour, sera ouverte le samedi toute la journée, en niveau 2. Elle accueille jusqu'à 150 personnes chaque jour, en collaboration avec la RATP et tout le réseau associatif. Nous y prenons principalement en charge des grands exclus vivant dans le métro et, le plus souvent, très désocialisés.

Nous mettrons en place avec le lycée horticole de Saint-Germain en Laye des « Jardins de Poche et d'Insertion » autour de l'Hospice St-Michel (2005).

L'équipe contre la tuberculose poursuit sa mission. Depuis 2000, elle a guéri 136 personnes (6 mois de traitement quotidien).

La Maraude psychosociale continue elle aussi sa mission, dans les CHU et CHUSI du Samu social de Paris, et dans la rue.

Nous avons ouvert une pension de famille rue de Chaumont, le 18 octobre dernier. Elle est déjà quasiment complète. D'autres pensions de ce type sont en cours d'ouverture.

Nous avons enfin plusieurs projets pilotes, comme un lieu médical spécialisé « famille » à l'hôpital Rothschild. L'accueil y est géré et organisé par un médecin pédiatre. Nous avons mis ce lieu en place avec le soutien de la DASS. Un lieu d'hébergement « familles » est ouvert depuis le 12 novembre à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, et en collaboration avec Emmaüs. Nous avons déjà rencontré 15 familles. Les enfants ont, en moyenne, de 2 mois à 4 ans. Il s'agit d'éviter d'envoyer aux urgences ou à l'hôtel ces enfants sans qu'ils soient rencontrés et évalués par un médecin.

Les familles que nous rencontrons ainsi la nuit ont fini dans la plupart des cas par s'organiser dans l'errance. Sans compter qu'elles ne sont pas toujours demandeuses d'une aide. Elles se débrouillent tant bien que mal et se sont stabilisées dans ce mode de vie.

## **DÉBAT**

### **André LACROIX**

La parole est à vous. Je vous demanderai d'être brefs dans vos interventions.

### **Marc LERICHE, Médecins du Monde**

Je suis responsable de mission à Médecins du Monde, au centre de soins de Parmentier. Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur la santé des personnes exclues. Je tiens à ajouter que les nouvelles dispositions législatives relatives à la CMU et à l'Aide Médicale d'Etat sont très préoccupantes, en termes d'accueil d'urgence mais aussi de santé publique. Or, ce sujet de la santé est primordial. Le problème se pose véritablement en termes de santé publique et en termes législatifs. Les personnes en situation précaire ne se font plus soigner ou le font très tardivement. Cette situation nous inquiète fortement.

### **André LACROIX**

Merci pour ce témoignage.

### **Odile JEANDEAU, Cash de Nanterre**

Lors d'une réunion qui avait eu lieu à Paris avec la DASS, le problème du lien entre le handicap et l'exclusion avait été soulevé. Ce thème a été évoqué à plusieurs reprises ce matin, également. Je souhaite tirer la sonnette d'alarme, en la matière. Notre Centre d'Hébergement d'Urgence accueille un grand nombre de personnes handicapées, qu'il remet à la rue le matin. Il est urgent d'offrir une réponse spécifique aux personnes handicapées. La problématique handicap / exclusion ne doit pas être concentrée en un seul lieu. Savez-vous si une réflexion a été engagée ?

### **Jean-Philippe HORREARD**

Votre établissement a une démarche de prises en charge spécialisées et adaptées aux publics que vous accueillez. Nous devons nous en inspirer et mettre en place des prises en charge spécifiques pour les personnes handicapées ou dépendantes. Nous pourrions y adjoindre, je le disais tout à l'heure, des crédits dédiés sur le budget de l'assurance maladie pour une prise en charge complémentaire au sein des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Tous les termes du débat ont été clairement identifiés. La prise en charge des personnes handicapées ou dépendantes fera l'objet d'un groupe de travail spécifique au sein du comité de mise en œuvre et de suivi du SAHIP.

### **Alain Le CLEAC'H, la Péniche du Cœur**

Je suis impressionné par tous les dispositifs qui viennent d'être décrits. Les associations effectuent un travail formidable. Mais quelles chances avons-nous de régler le problème des personnes auxquelles nous venons en aide ? Tant que nous resterons dans un système de pénurie, nous aurons peu de chance d'y parvenir. Les têtes pensantes arrêtent des seuils pour, au bout du compte, mettre à disposition 400 lits supplémentaires en cas de grand froid... Je dénonce le plan « grand froid » qui n'a pour but, à mon sens, que le fait d'informer la population que l'on porte grande attention aux

personnes qui sont dans la rue. Le dispositif d'hébergement est insuffisant. S'il n'y a pas de place pour tout le monde, nous n'avons pas la possibilité de travailler.

Nous sommes Centre d'Hébergement d'Urgence de niveau 2. Dès lors que nous disposons de moyens, nous obtenons des résultats. C'est pourquoi, j'insiste, tant que nous n'aurons pas suffisamment de lits, nous ne résoudrons rien. Il faut à tout prix que notre pays se donne les moyens de répondre à la demande.

Il faut aussi poser le problème du chômage, du logement et de la formation. Si nous ne résolvons pas ces problèmes, nous ne résoudrons pas celui de la précarité.

### **Danielle HUEGES**

Il faut aussi questionner les habitants. Nous savons tous que ce n'est pas faute de trouver des logements vides ou des surfaces habitables. La société doit être pleinement impliquée. Tout ne vient pas de l'Etat. Parfois, nous finissons par obtenir des logements et nous faisons alors face à des levées de syndicats de propriétaires et de locataires. On préfère souvent avoir des logements vides plutôt que d'avoir des pauvres pour voisins. Nous avons un important travail d'information et de sensibilisation à faire.

Soyons réalistes. A défaut, nous finirons par nous dresser les uns contre les autres. Ayons le courage de nous élever contre certaines situations. Il est urgent de lancer de grandes campagnes de citoyenneté. Apprenons à travailler ensemble. Soyons solidaires ensemble.

### **Géraldine BERNARD**

Nous organisons des réunions durant lesquelles nous faisons toujours les mêmes constats – voire des constats plus violents. Mais que faisons-nous une fois que nous sortons de ces réunions ? Nous devons nous poser la question de notre responsabilité. Nous devons relayer les informations hors des circuits. Je pense que nous devons aussi cesser de prendre la parole à la place des personnes que nous aidons, afin de changer leur image.

Dans ces réunions, nous nous faisons du bien, nous nous rassurons. Mais nous devons dépasser ce stade.

### **Flora PULVAR, Directrice de l'antenne inter-médicale de la Croix Rouge**

De nombreuses familles sont prises en charge par Paris et hébergées en banlieue. Or les services sociaux locaux éprouvent de grandes difficultés à les prendre en charge. Il n'y a pas transversalité entre les DDASS. Trop de familles prises en charge par le Samu de Paris « crèvent la dalle » en banlieue.

Je souhaite aussi dire un mot de l'accès à l'IVG pour les personnes en grande précarité.

Enfin, *quid* des femmes battues qui se retrouvent à la rue sans droits ? Le Samu social ne peut pas les prendre en charge, pour diverses raisons. Notamment, la Préfecture a-t-elle obligation de protéger une femme enceinte ?

## **Stefania PARIGI**

L'orientation des familles en banlieue est une vaste question. Nous négocions quotidiennement des places auprès de 250 hôtels. Mais il suffit qu'un salon ou un événement touristique se tienne à Paris et nous sommes dans l'obligation de reloger les personnes. Nous faisons de la gestion au quotidien. Certaines familles sont hébergées en proche ou grande banlieue avec leur accord. Souvent, les places d'hôtel sont plus confortables en banlieue. Dans certaines écoles, les choses se passent très bien. Dans d'autres, non.

L'accès à la santé, au-delà de l'IVG, est extrêmement difficile lorsque l'on est en situation précaire. Je pourrais citer l'exemple d'une personne sans bras ni jambes, qui est hébergée depuis six mois par le Samu social. Nous gérons les problèmes au quotidien. Nous nous limitons parfois à la simple mise à l'abri. Tous les jours, sur 180 places régulières, 4 ou 5 sont vacantes en lit infirmier. Faut-il créer plus de lits infirmiers ? Le débat est fort complexe.

Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre à toutes les problématiques. Nous tentons de faire au mieux, avec le droit commun. Nous faisons tout pour éviter les ruptures de prise en charge. Mais ce n'est pas simple.

### **De la salle**

Informé et sensibiliser la population est primordial, vous l'avez dit. Mais comment faire pour que les journalistes n'aillent pas chercher l'information que la population a envie d'entendre ? Etes-vous en contact avec un réseau de journalistes, que vous pourriez emmener sur le terrain plus souvent par exemple ?

## **anielle HUEGES**

La plupart des journalistes qui nous rencontrent sont, le plus souvent, de jeunes pigistes qui ont des commandes. J'ai pris la décision de ne pas répondre à ces commandes (les plus crasseux dans le lieu le plus scandaleux, sous le périphérique aux heures de pointe, etc...), cet hiver. En revanche, nous avons décidé de nouer contact avec deux étudiants en photographie, pour un suivi régulier. Nous conduirons, en mars, une opération de sensibilisation par les photos et par l'écrit. Malheureusement, il faut des images et des mots choc. Surtout, en hiver. En été, il est parfaitement inutile de parler des personnes à la rue à la presse. Il faut vendre. Tel est, aujourd'hui, le travail des journalistes.

## **Géraldine BERNARD**

La question de la médiatisation ne se limite pas aux journalistes, mais aux lecteurs des journaux et à ce qu'ils font de ce qu'ils lisent. Nous sommes tous implantés dans les quartiers. C'est là que doit commencer la communication, la médiatisation, les échanges.

Il faut aussi savoir faire preuve d'humilité. La Ville de Paris, par exemple, devrait montrer la réalité. Les personnes qui viennent à Paris seraient alors peut-être moins nombreuses.

### **De la salle, la MIE DE PAIN**

Nous devrions avoir une vue à trois ou cinq ans et ne plus faire uniquement des constats.

**André LACROIX**

Le temps nous est malheureusement compté.

**Bernard MEILE**

Je fais partie d'une association d'usagers en santé mentale. Les problèmes de santé mentale ne sont pas une tare ou une turpitude. Elles peuvent résulter d'accidents sur la voie publique ou d'agressions. Il existe une multitude de cas particuliers.

L'intervention du représentant de la Péniche du cœur m'a semblé très intéressante. A force d'être envoyé de structure d'urgence en structure d'urgence, on peut ne jamais rencontrer le service social adéquat.

**André LACROIX**

Il est vrai que nous n'avons peut-être pas suffisamment développé ce volet ce matin. Mais l'on ne peut pas tout dire, malheureusement.

**De la salle**

Je regrette le manque de coordination évident dont le Samu social et les services sociaux parisiens font les frais. Il existe un véritable ras-le-bol en la matière. Un important travail doit être conduit.

**André LACROIX**

En effet.

**De la salle**

Que peut-on faire pour que les délais de réception d'appels téléphoniques soient, un jour, acceptables ?

**Stéfania PARIGI**

Le 115 a été créé pour les personnes sans-abri, initialement. Nous recevons aujourd'hui des appels de famille qui ne parlent pas français. Nous faisons ce que nous pouvons. Mais nous dépendons encore de services sociaux qui ne répondent pas toujours volontiers à nos demandes. Une coordination est indispensable.

**Jean-François MOINEAU**

De nombreux jeunes sont en grande ou très grande difficulté d'hébergement mais aussi psychologique. J'admire tout ce qui est fait. Mais le manque de coordination et de médiatisation est criant. Pourquoi ne pas lancer au moment de Noël une grande opération « nous sommes tous des SDF » en plantant 3 ou 4 000 tentes devant la Tour Eiffel ?

## **CONCLUSION**

**Marie GAFFET**  
**FNARS Ile-de-France**

Je vais tenter de reprendre les idées force qui ont été exprimées ce matin.

Tout d'abord, la notion de territoire doit être revue, en lien avec les besoins.

Il importe, par ailleurs, de sortir du raisonnement et de l'organisation d'un dispositif saisonnier. Le problème majeur est celui du manque de fluidité dans le continuum des parcours. Les intervenants sociaux se trouvent épuisés et décrédibilisés dans leur travail d'accompagnement, qui ne peut pas aboutir.

Ensuite, contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres régions de France, ce n'est pas la question de l'emploi qui est déterminante mais celle du logement. Tout est embolisé en amont du processus.

Le travail des équipes de maraude doit être reconnu comme un travail à part entière, afin que les maraudeurs aient accès à des formations et que leur capacité professionnelle soit reconnue.

Il apparaît, en outre, qu'il faut travailler au développement de critères qualitatifs plutôt que quantitatifs, mais aussi réaffirmer le rôle d'engagement des associations. Le travail collectif des associations est un point majeur pour porter des propositions en matière de communication, mais aussi politiques au sens citoyen du terme.

Enfin, vous avez identifié quelques pistes opérationnelles de travail de prévention envers de populations émergentes comme les étudiants ou les travailleurs pauvres.

Je vous remercie pour votre participation active à cette rencontre.

